

155 bénévoles sur le pont

## Pas de rando sans balisage

**D**idier Gheux, vice-président du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), en est convaincu : « Le balisage des sentiers doit avoir du sens, faire découvrir la beauté de la nature, le patrimoine, mais aussi la vie sociale des territoires afin, notamment, que les mondes de l'agriculture et de la randonnée apprennent à se connaître. » En cette chaude après-midi de mai, le vice-président, Marcel Guilloux, président des Randonneurs du Languidoué, à Pludual, et Jean-Pierre Josse, le référent de la marche nordique de cette même association, sont outillés pour contrôler le

balisage des 19 kilomètres du circuit du Petit Echo de la mode. « La commission de labellisation du Comité doit passer pour vérifier la conformité du balisage à la charte départementale. En principe, le balisage des chemins est vérifié tous les deux ans. »

Les trois hommes sont équipés de ceintures porte-outils. Ils sont munis de taille-haie de belle dimension, sécateurs, gants, étiquettes (demi-tour, continuité, tourne-à-droite, tourne-à-gauche) et lames directionnelles, de silicone pour fixer les étiquettes sur le béton ou le métal (des poteaux, des panneaux)... et du plan du circuit, bien sûr. Les trois randonneurs et baliseurs bénévoles sont attentifs à chaque indication – ou absence – du circuit.

« En principe, les communes sont chargées de débroussailler, poursuit Didier Gheux. Il arrive que des problèmes nous remontent par les randonneurs eux-mêmes, via l'application Suricate. Il s'agit souvent d'arbres tombés. Nous interpellons alors les communes. » Le balisage n'est pas une mince affaire, d'autant que les bénévoles – 155 dans le département – ne se bousculent pas, même si le CDRP propose une formation de deux jours. « Je fais deux à trois circuits par semaine, intervient Marcel Guilloux. Le mardi, nous allons en reconnaissance, le jeudi et le dimanche, nous balisons. » Si le balisage peut être prenant, selon son investissement, la bonne humeur est de rigueur parmi les bénévoles venus de tous horizons. ◀



PHOTO THIERRY JEANDOT

### Comment trouver son circuit ?

Vous êtes adeptes de la bonne vieille carte ? Les topo-guides sont la référence, en particulier « Les Côtes d'Armor à pied ». Sinon, plusieurs options s'offrent à vous.

Le GR34 étant très fréquenté l'été, il ne faut pas hésiter à s'en écarter ! Le site de référence de Côtes d'Armor destination « cotesdarmor.com/balades-et-randonnees » liste les randonnées (pédestres, vélo, VTT et équestres) qui y sont bien documentées. Pour chacune, on peut enregistrer une trace GPX et l'importer sur son smartphone avec une application gratuite.

Si l'application Cirkwi est bien référencée, d'autres applications ont les faveurs du public. C'est le cas de Visorando, surtout intéressante pour la randonnée pédestre (200 boucles référencées dans les Côtes d'Armor), Komoot, ou encore Géovélo avec qui le Département vient de nouer un partenariat pour la randonnée vélo.



PHOTO THIERRY JEANDOT

◀ Dans le département, 155 bénévoles, dont Jean-Pierre Josse, Didier Gheux et Marcel Guilloux, vérifient la conformité du balisage des chemins de randonnée.



### L'application MaRando

À tester, l'application gratuite MaRando, mise au point par la Fédération française de randonnée, proposant des itinéraires homologués et labellisés. Elle est dotée de guidage GPS, parcours GPX et points d'intérêts patrimoniaux.